



Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en Côte-d'Or

Michel CHALUMEAU*

Résumé

On ne peut parler de grande faune sans tenir compte de l'espace dans lequel elle évolue. Le département de la Côte-d'Or situé dans le grand quart nord est de la France est constitué de grandes plaines agricoles telles la vallée de la Saône et le sud dijonnais. Au nord de Dijon commence le plateau de Langres, on trouve à l'ouest du département l'Auxois-Morvan paysage de bocage dans les régions d'élevage et de couverture forestière composée de résineux sur la partie Morvan.

Le cerf en Côte-d'Or est une espèce nouvelle et implantée en partie par des introductions. Elle s'est développée et a colonisé de nouveaux territoires depuis les années 60. Ses effectifs ont progressé grâce à la mise en place du plan de chasse d'abord quantitatif en 1978, puis qualitatif dès la création des groupements d'intérêt cynégétiques (GIC) en 1983. Le développement de populations importantes de tels grands animaux n'est pas sans conséquence sur l'économie locale, bénéfique pour les propriétaires de territoires de chasse ainsi que pour les activités induites, hôtellerie, restauration, armurerie, équipement du chasseur...

Le revers de la médaille dans un département à forte vocation agricole avec une production de colza classée au deuxième rang au plan national est bien entendu l'impact des dégâts de type agricole mais aussi forestier...

S'il est très agréable du point de vue cynégétique d'avoir de belles populations de grand gibier, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il faut savoir être raisonnable et gérer efficacement ces espèces, c'est-à-dire mettre en évidence la qualité sans la lier impérativement à la loi du nombre.

Mots-clés : cervidé, chasse, gestion cynégétique.

* Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or
12 Le Roselet - 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE - michelchalumeau@yahoo.fr

Introduction

Depuis sa représentation dans les grottes de Lascaux jusqu'à nos jours, on peut affirmer qu'à travers les âges, le cerf a toujours suscité un grand intérêt pour les hommes. Créature royale par sa stature hautaine ou divine par la légende de Saint-Hubert, il est, par le cycle annuel de la perte et de la repousse de ses bois, l'image du renouveau de la vie. A travers les siècles, il passionne peintres, écrivains, sculpteurs, photographes, naturalistes et tout naturellement chasseurs qu'ils soient veneurs ou autres.

Aujourd'hui, hormis quelques ours pyrénéens, il reste le plus grand fauve de nos forêts. Il s'adapte à tous les territoires de plaine ou de montagne pourvu que l'on lui en laisse le loisir. Les populations de cervidés ont connu des fluctuations importantes à travers les siècles. Animal de steppe à l'origine, ce sont les activités humaines et notamment sa chasse qui l'on contraint à se réfugier en forêt. Il est présent désormais dans le tiers des forêts françaises.

Origine du cerf en Côte-d'Or

L'histoire du cerf en Côte-d'Or est assez récente. Les informations dont nous disposons font état de cerfs mâles prélevés et portant des trophées remarquables qui ont été recensés au plan national. Ces cerfs ont été chassés à la fin du 19^e siècle dans le nord du département sur des territoires jouxtant le département de Haute Marne. Le développement important des populations de cervidés commence dans la deuxième partie du 20^e siècle. Il est favorisé notamment par des mesures nationales telles que le plan de chasse et les repeuplements par introductions d'animaux en provenance d'Autriche et ensuite de réserves nationales de chasse (Petite Pierre, Domaine de Chambord). Les animaux ainsi introduits le sont tout d'abord dans les forêts domaniales du département (forêts de Châtillon, d'Is-sur-Tille, de Cîteaux, de Détain-Gergeuil).

◀ Cerf prenant d'infimes précautions avant de traverser une allée forestière.
Côte-d'Or - Forêt domaniale d'Is Sur Tille - Octobre 2010.

Territoire et occupation de l'espace

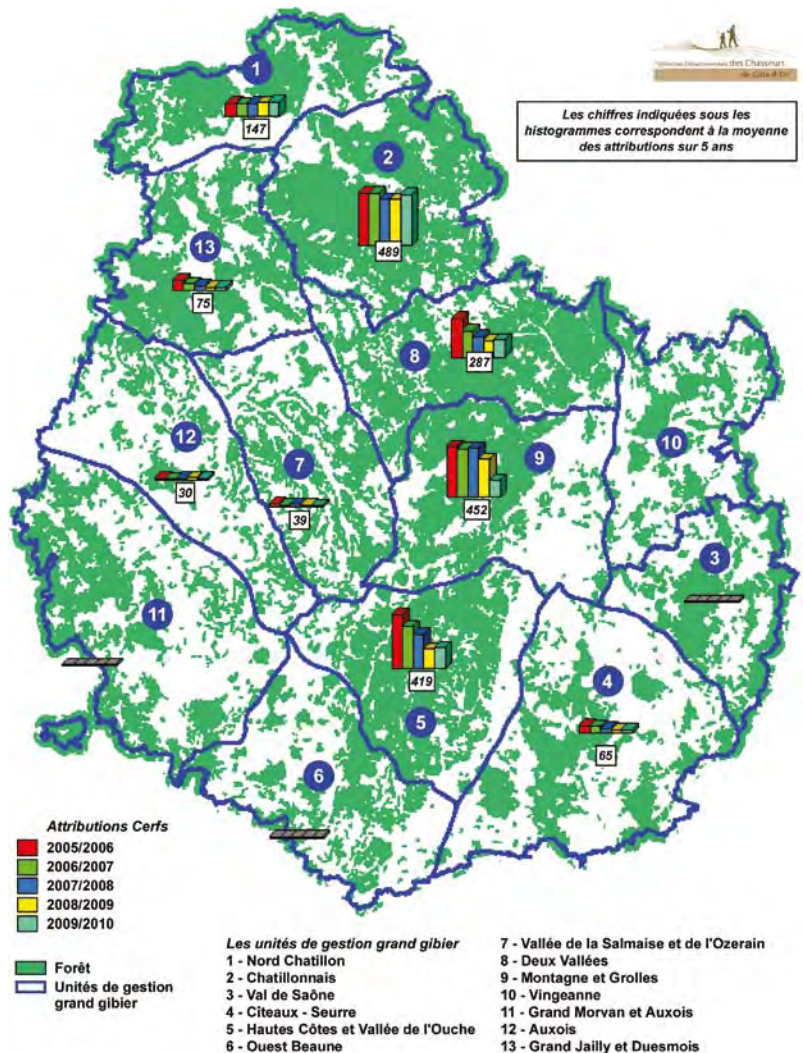
On ne peut pas parler de grande faune sans tenir compte de l'espace dans lequel elle évolue. Pour la Côte-d'Or qui se situe dans le grand quart Nord-Est de la France, sa géographie est formée de grandes plaines agricoles comme la vallée de la Saône et le Sud Dijonnais, de plateaux calcaires ; plateau de Langres et du Châtillonnais, les Hautes Côtes entre Dijon et Beaune. C'est sur ces plateaux que l'on retrouve les plus belles populations de grands cervidés. À l'ouest du département s'étendent l'Auxois paysage de bocage et région d'élevage et le Morvan forestier aux peuplements résineux majoritaires.

Les forêts de Côte-d'Or couvrent un peu plus de 315 000 ha pour une surface agricole utile de 495 000 ha. Les conditions de refuge et de disponibilité alimentaire importante pour la faune sauvage sont donc parfaitement réunies. Sur le plan cynégétique, le département est découpé en 13 unités de gestion (carte 1). Les grands cervidés sont absents de seulement quatre de ces zones parce que les populations sont empêchées de les coloniser à cause des infrastructures autoroutières (A6, A31) et ferroviaires (ligne TGV). Par contre, les grands cervidés s'implantent depuis quelques années dans des régions d'élevage de l'Auxois. Ces populations sont placées sous surveillance sanitaire et leur accroissement est restreint par des attributions appropriées.

Le cerf en Côte-d'Or est une espèce nouvelle et implantée en partie grâce à des introductions volontaires. Elle s'est développée et a colonisé de nouveaux territoires depuis les années 60. Ses effectifs ont progressé grâce à la mise en place du plan de chasse d'abord quantitatif en 1978, puis qualitatif dès la création des groupements d'intérêt cynégétiques (GIC) en 1983.

Ces populations devenues importantes ne sont pas sans conséquence sur l'économie locale. Bénéfiques pour les propriétaires de territoires de chasse ainsi que pour les activités induites, hôtellerie, restauration, armurerie, équipement du chasseur...

Pénalisantes dans un département à forte vocation agricole dont la production de colza classée au deuxième rang au plan national est particulièrement appréciée par l'espèce cerf. Elle fournit en hiver l'essentiel de son alimentation.



Carte 1. Les unités de gestion grand gibier et évolution des attributions de cerf en Côte-d'Or.

Développement de la population et de sa gestion

Gestion globale de l'espèce cerf

Les populations de grand gibier ont eu beaucoup de mal à se développer en France. Les passionnés réunis dans l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) parmi lesquels des parlementaires militent pour une utilisation raisonnée de la faune sauvage. A force d'opiniâtreté, ils réussirent à faire voter en juin 1963 la loi sur le plan de chasse. D'abord facultatif, il faudra 15 ans et la loi de décembre 1978 pour que le plan de chasse devienne obligatoire, mais seulement quantitatif, sur tout le territoire français pour toutes les espèces de cervidés. En Côte-d'Or, après les réintroductions de cervidés, la gestion par plan de chasse supprime donc les possibilités de prélever librement des cervidés. En effet, les attributions sont réduites en nombre et ne concernent que les forêts domaniales.

Les populations de cervidés se développent bien dès le début des années 1970 et colonisent toujours plus de territoire à partir de noyaux existants. Dès 1983, des sociétés de chasse se regroupent au sein des premiers Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC). C'est dans ces GIC que va mûrir l'idée d'introduire une notion qualitative pour les prélèvements des cerfs coiffés. La Côte-d'Or compte actuellement 13 GIC grand gibier d'importance et de cohérence territoriale très variables. Les statistiques de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or nous permettent d'avoir un suivi des attributions et réalisations annuelles depuis 1980.

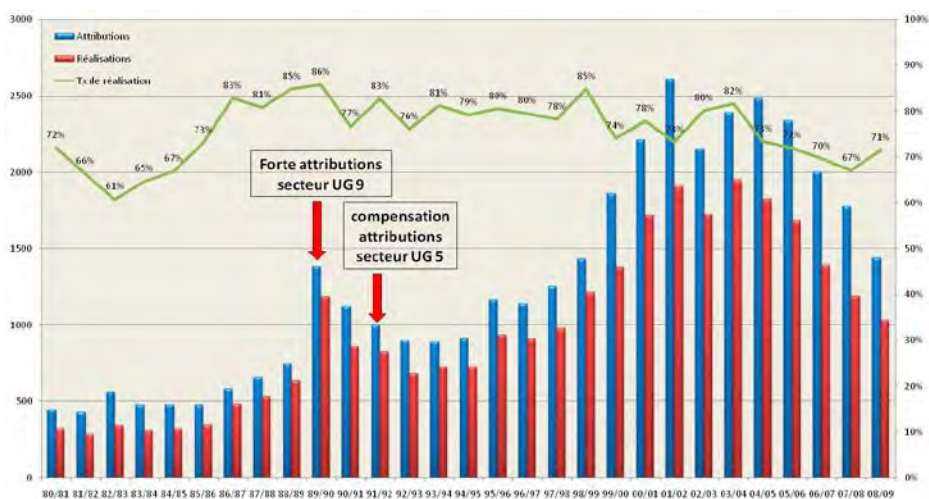


Figure 1. Évolution du plan de chasse des grands cervidés en Côte-d'Or depuis 1980.

La figure 1 nous montre parfaitement les développements réguliers des populations avec des autorisations de prélèvement qui restent très prudentes au début (inférieur à 500). Il s'ensuit très logiquement que la courbe des populations s'accélère rapidement et sur la zone « Montagne et Grolles » (zone n°9) qui est à l'origine d'une gestion stricte, le nombre de grands cervidés explose et les dégâts agricoles suivent la même tendance. La réaction est brutale puisque sur les 1400 attributions départementales de 1989-1990, 1000 animaux seront affectés à la seule zone cynégétique n°9. Cette politique de prélèvement élevée se poursuit sur deux années et les populations baissent rapidement. Ceci laissera pendant de longues années des traces sur la qualité des trophées de mâles, premières victimes d'attributions trop fortes. Dans le même temps, les autres populations du département continuent de croître et compensent globalement cette baisse locale. Dix ans plus tard, en 1999-2000, nous nous retrouvons de nouveau dans une situation où le nombre de grands cervidés croît très rapidement mais cette fois sur 3 grandes zones cynégétiques dont la zone n°5 (région de la Côte, triangle Dijon-Beaune-Pouilly), la zone n°9 (Forêt domaniale d'Is-sur-Tille) et la zone n°2 (Forêt de Châtillon). Cette situation va se poursuivre jusqu'en 2003-2004. Les attributions atteindront le record de 2600 animaux

en 2001-2002. Des plans de chasse élevés et étendus géographiquement aboutissent à des prélèvements inconsidérés : plus de 600 cerfs mâles lors de la saison 2005-2006. Un record absolu pour les coiffés. Les mêmes erreurs produisant les mêmes effets, la pression de chasse sur les grands cervidés pendant, cette fois, 4 années consécutives va avoir un effet dévastateur et entraîner un effondrement des populations. Le taux de réalisation passant de 82 % à 73 %, lors de la campagne 2004-2005, aurait dû agir comme un signal d'alerte. Cette baisse du taux de réalisation s'aggrave dans les années suivantes. Une réduction drastique des plans de tirs est obligatoire. Sur 5 ans, ils diminueront de 50 % pour se situer à 1 320 animaux pour la saison de chasse 2009-2010. Même si le taux de réalisation, en lui-même, ne peut pas être un élément essentiel pour les attributions de grands cervidés, on remarque sur 30 ans que quand ce taux descend et reste inférieur à 75 % sur plusieurs années, c'est que nos populations baissent. Dès qu'il dépasse ou atteint 80 %, les populations sont en train de croître rapidement.

La règle principale des plans de chasse qualitatifs des grands cervidés est de faire des prélèvements équilibrés de jeunes animaux de moins d'un an, de femelles (1 à 2 ans et femelles adultes) et de mâles dans toutes les classes d'âge.

Lors de l'exposition annuelle des trophées de cerfs mâles récoltés chaque année en Côte-d'Or, on constate qu'au moins 10 % d'entre eux sont des animaux trouvés morts par des combats de brame, par des blessures de chasse, par des accidents ou sans raison apparente. La première mesure à mettre en œuvre est de compenser ces pertes naturelles par une diminution au moins équivalente du nombre de mâles attribués. Ceci signifie que l'on devrait toujours attribuer moins de 30 % du plan de chasse sur la catégorie des mâles.

Sur les 7 dernières saisons, la baisse des populations a été prise en compte essentiellement pour les biches, le nombre de jeunes cervidés restant identique chaque année (figure 2). En pourcentage, le nombre de cerfs croît, il y a donc un problème de gestion manifeste. Il résulte de cette méthode une augmentation importante du pourcentage des coiffés attribués et par voie de conséquence directe un rajeunissement excessif des cerfs tués à la chasse. Quand une population se raréfie, il vaut mieux économiser de la même manière chacune de ses composantes. La mauvaise répartition des prélèvements n'est pas identique sur tous les massifs.

Actuellement la seule certitude dans notre gestion de grands cervidés, c'est que le prélèvement aléatoire des faons n'a pas de conséquence sur le ratio mâle/femelle. En effet, sur les deux derniers exercices, les tableaux réalisés sur cette catégorie sont équilibrés (52 % de mâles et 48 % de femelles).

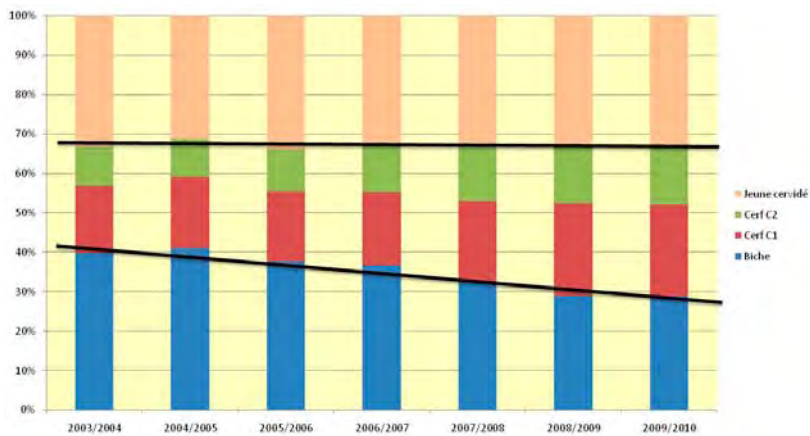


Figure 2. Évolution du taux d'attribution des cerfs en Côte-d'Or par catégorie sur 7 saisons.

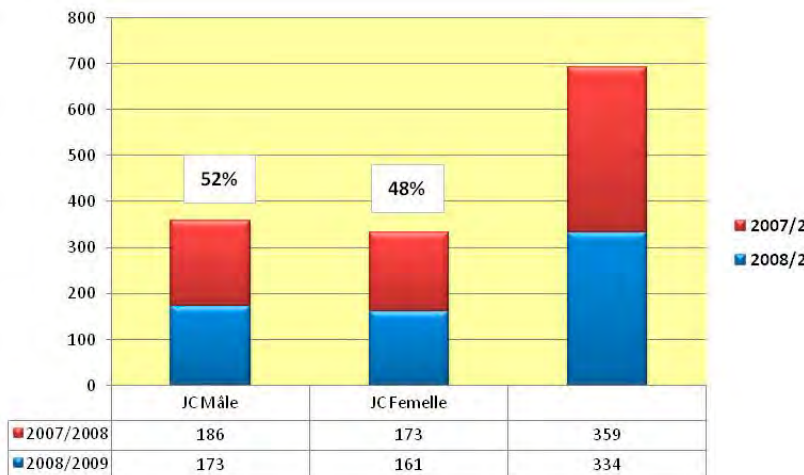


Figure 3. Répartition des réalisations de jeunes cervidés (moins d'un an) par sexe sur 2 saisons.

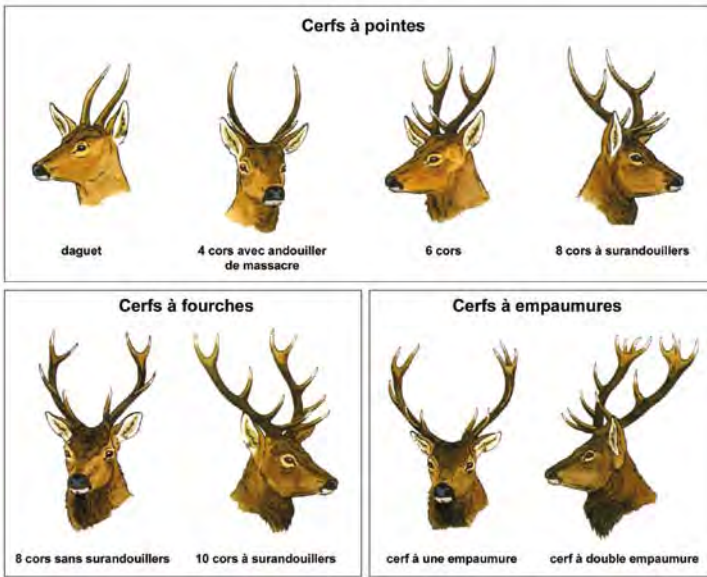


Figure 4. Quelques configurations classiques des bois de cerfs (Source ANCGG. « Gérer le Cerf ». Avril 2008).

Gestion spécifique des cerfs coiffés

La figure 4 représente à peu près toutes les catégories de cerfs que l'on peut rencontrer dans la nature.

En 1986, apparaissent sur le plan de chasse, deux catégories de cerfs mâles. D'abord sur le seul GIC de la « Montagne et Grolles » (Forêt d'Is-sur-Tille, zone n°9), là où a débuté toute la gestion du cerf en Côte-d'Or. Cette gestion qualitative s'étendra aux autres GIC dès 1990 avant d'être généralisée à tout le département en 1998. Les cerfs dits C1 comprennent les daguets, ainsi que tous les cerfs portant une fourche sommitale sur un seul bois ou sur les deux. Les cerfs dits C2 sont tous les cerfs portant au moins une empaumure. Ces critères de sélection évolueront au cours des

années et nous passerons aux C1, tous les cerfs jusqu'à 10 cors et C2, tous les cerfs à partir de 11 points. Donc, on est passé d'une identification par l'examen du sommet des bois à des cerfs attribués en fonction du nombre de cors. Ce qui n'est pas très pratique pour la chasse en battue.

Les prélèvements s'effectuent en quasi-totalité lors des battues, ceci entraînera un certain nombre d'erreurs d'identification des cerfs nécessitant des aménagements de l'arrêté préfectoral pour éviter trop de procédures judiciaires. Quelques cerfs sont chassés à course sur le département, c'est un mode de chasse aléatoire avec des prises réalisées dans toutes les classes d'âge. C'est la seule chasse sur le département bénéficiant de l'attribution de cerfs mâles indifférenciés. La chasse individuelle est peu développée pour l'espèce cerf et prélève une dizaine de cerfs par an. Contrairement à ce que pensent bon nombre de chasseurs ou autres observateurs réguliers des expositions de trophées de la Côte-d'Or, le potentiel qualitatif des cerfs est toujours bien présent et ce dès les premières années de vie des mâles.

A l'exposition 2009, 8 daguets ramifiés portaient 4 ou 6 cors. C'est un signe de la croissance très rapide des cerfs de Côte-d'Or.

A l'autre extrémité de la pyramide des âges et au-delà de 9 ans, on a quasiment systématiquement des cerfs qui sont sur la courbe descendante, porteurs de trophées qui sont en train de ravalier.

La pyramide des âges sur 8 ans nous montre que les cerfs sont prélevés majoritairement avant leur 4^e année, 72 % d'entre eux le sont dès leur deuxième année (figure 5)

La figure 6 nous montre le prélèvement par année et par classe d'âge. On voit très nettement sur ce graphique une augmentation dans les tableaux de chasse lors des deux dernières saisons du pourcentage de cerfs subadultes (3-5 ans) par rapport à la classe jeune (1-2 ans). Ceci est la conséquence directe de plans de chasse ne prenant pas en compte de la même façon la diminution des populations dans toutes les catégories. Il

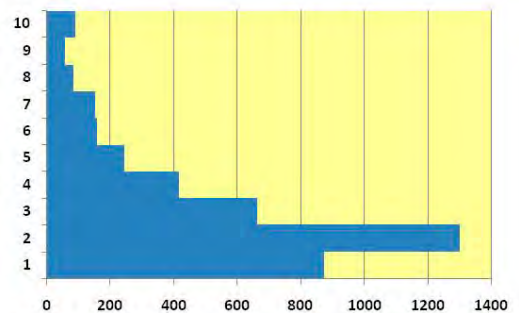


Figure 5. Âge moyen des cerfs coiffés prélevés en Côte-d'Or depuis 2001/2002 (Avril 2008).

est à craindre que cela se fasse sentir dans les années futures par un nouveau tassement de la pyramide des âges.

Ce qui nous amène à nous poser quelques questions :

Le classement actuel des cerfs en deux catégories, C1 (du daguet jusqu'au 10 cors) et C2 (à partir de 11 cors) est-il toujours adapté du fait de la croissance rapide des cerfs ?

Faut-il créer, pour mieux gérer le cerf, un bracelet daguet pour contrôler et imposer des prélèvements dans cette classe d'âge ?

Est-il plutôt souhaitable de limiter le C1 au cerf du daguet à 8 cors ? Cette solution mise en place pendant une saison à l'initiative du Président de la fédération en 2006-2007 avait permis, pour la première fois, de faire prélever plus de daguets que de cerfs portant 10 cors. Sur le graphique de la figure 7, un comparatif entre les daguets et les cerfs 10 cors sur quatre saisons montre que l'on prélève plus de cerfs 10 cors que de daguets sauf en 2006-2007.

Faut-il supprimer la possibilité donnée aux chasseurs par arrêté préfectoral d'utiliser le bracelet C2 sur un cerf C1, ou sur une biche ou sur un faon ? C'est-à-dire sur n'importe quelle catégorie considérée qualitativement inférieure.

Nous ne pouvons apporter de réponses à toutes ces questions car elles vont faire l'objet d'un débat programmé avec les titulaires du plan de chasse de grands cervidés dans le département de Côte-d'Or.

Toutefois, il nous est possible de vérifier comment est utilisé le bracelet C2 compte tenu de la possibilité évoquée précédemment. Il faut bien reconnaître que bon nombre de titulaires de plan de chasse la considèrent comme une assurance tout risques et non comme un outil de gestion. On remarque en effet sur les 3 dernières

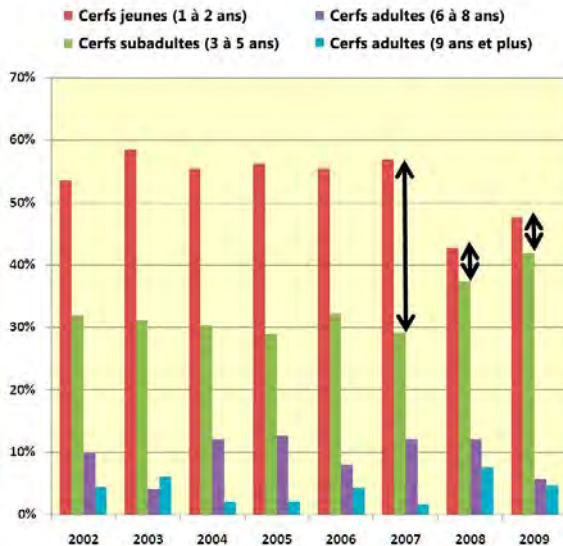


Figure 6. Évolution des cerfs coiffés prélevés en Côte-d'Or par classe d'âge depuis 2001/2002.

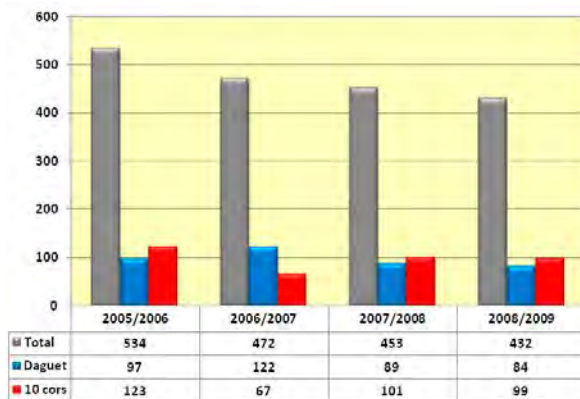
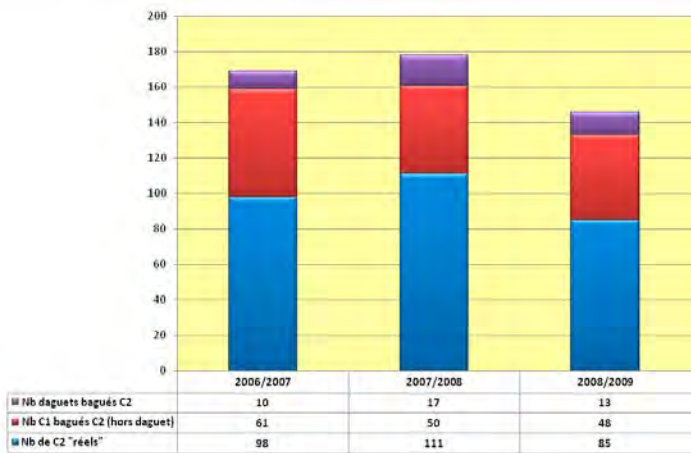


Figure 7. Comparatif Daguet/10 cors par rapport aux cerfs prélevés sur 4 saisons en Côte-d'Or.

Une harde de biches au gagnage accompagnée par un cerf durant la période du brame.

Julien SERE - www.sere.ch





saisons cynégétiques que 40 % des bracelets C2 sont utilisés sur des cerfs de catégorie C1. Est-ce là la clé de la bonne gestion des cerfs ? Nous dirons en attendant le résultat du débat qu'il faut impérativement en tenir compte. Si l'on supprimait simplement cette faculté accordée aux chasseurs de Côte-d'Or de baguer un C1 avec un C2, on économiserait 60 à 70 cerfs par an.

Figure 8. Utilisation du bracelet CEMC2 sur 3 saisons en Côte-d'Or.

En moyenne sur les trois dernières saisons de chasse, 2 grands cervidés bagués C2 sur 5 sont en réalité des animaux C1 soit 40 %. 8 % de ces animaux sont des daguets.

Dégâts agricoles

Plus les populations de grand gibier sont importantes, plus les risques de dégâts agricoles et forestiers augmentent. Effectivement, un grand cervidé en pleine croissance doit consommer environ 15 kg de matière verte par jour. Le cerf est un ruminant, il se nourrit essentiellement de végétaux herbacés. Espèce grégaire, le cerf se cantonne en hardes importantes sur des territoires proches des zones de gagnage et particulièrement près des cultures de colza très développées dans le département de Côte-d'Or.

Il y provoque des dégâts qui se traduisent par des pertes de production dues à la consommation des végétaux, mais également au piétinement des parcelles. Les évolutions des dégâts, en montants, mais également en surfaces détruites, ont suivi depuis 2005 la baisse des populations (figures 9 et 10).

Les grands cervidés ont détruit en 2005 1 300 ha de cultures pour un montant indemnisé de 700 000 euros. En 2008-2009, nous passons à 300 ha détruits pour un montant de 300 000 euros. Dans le même temps, les prélèvements sont effectivement passés de 1 700 à 1 000 cerfs. Nous nous préoccupons,

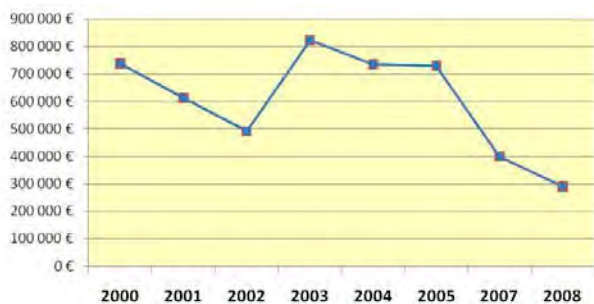


Figure 9. Évolution des montants en euros des dégâts de « cerf » depuis 2000 en Côte-d'Or.

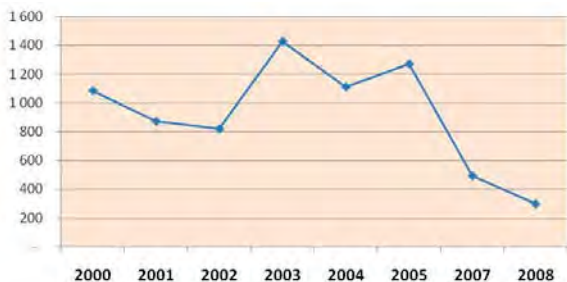
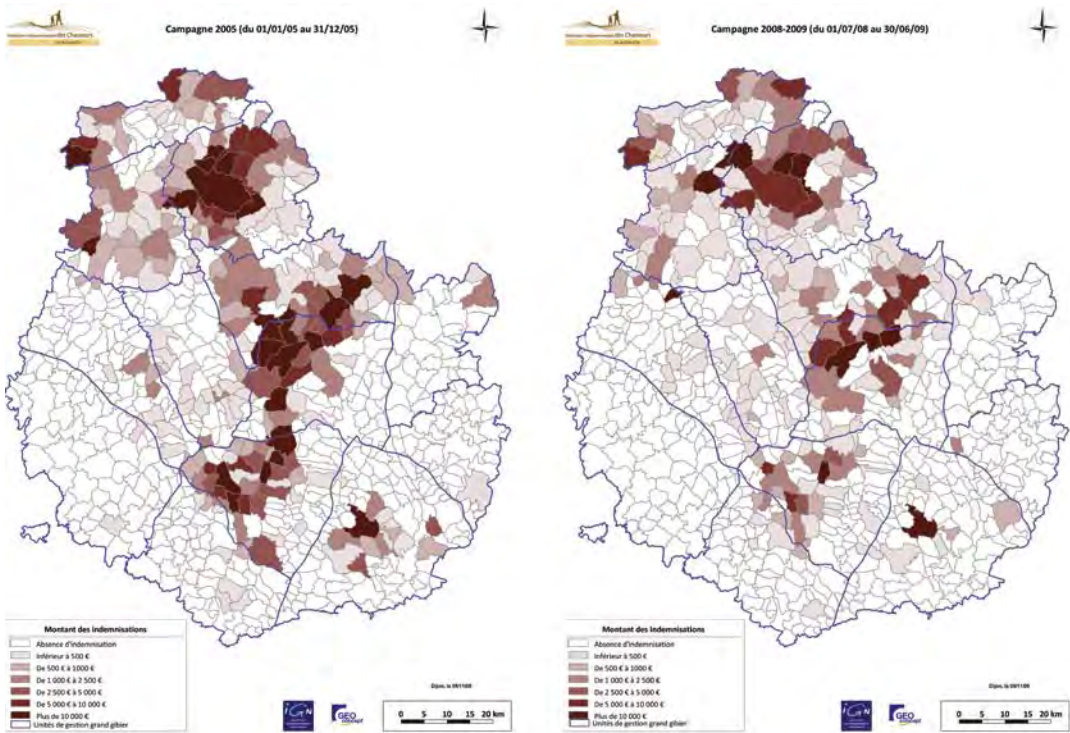


Figure 10. Évolution des surfaces en hectares des dégâts de « cerf » depuis 2000 en Côte-d'Or

en matière de dégâts, davantage des surfaces détruites que des montants indemnisés qui sont soumis à une variation constante des tarifs. Mais passer de 1 300 ha détruits à 300 ha s'explique d'abord par la baisse des populations, mais également par la politique fédérale de mise en place de protection des cultures sensibles. Système qui fonctionne bien avec les populations de grands cervidés en terme de gains de surfaces indemnisées. Par contre, ce système oblige à sacrifier des parcelles qui elles sont détruites à 100 %, les populations sont canalisées sur des secteurs où la nourriture est accessible. Ce qui accentue le phénomène de concentration.

En comparant la carte des dégâts entre 2005 et 2008/2009 (carte 2), on remarque que les zones à forts dégâts restent les mêmes. Les déplacements d'animaux, dûs au système de protection, sont faibles à l'échelle du département, mais peuvent avoir effectivement des conséquences désagréables pour un massif ou un

territoire de chasse donné. La gestion des cerfs doit prendre en compte de nombreux éléments afin de trouver le juste équilibre. Est-il crédible aujourd'hui de prétendre qu'il n'y a pas plus de cervidés en Côte-d'Or alors que les prélèvements sont trois fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 1980 ? Est-il raisonnable de vouloir revenir à des populations permettant des attributions de 2000 animaux sur le département avec les conséquences de dégâts qui y seraient liées. Certainement que les bonnes mesures se situent entre la situation actuelle et celle des populations pléthoriques de 2005.



Carte 2. Évolution de la répartition des dégâts de « cerf » en Côte-d'Or.

Il est très agréable sur un plan cynégétique d'avoir de belles populations de gibiers. Il faut cependant savoir être raisonnable et gérer efficacement ces espèces. Pour le cerf, c'est tout simplement mettre en valeur ses qualités naturelles sans les lier impérativement à la loi du nombre. Les chasseurs de Côte-d'Or vont devoir choisir pour chaque unité de gestion quel est le niveau de dégâts des populations acceptable. La création de comité de gestion à l'image de ce qui se fait dans le cadre des plans de chasse sanglier et chevreuil peut en être le moyen.

Conclusion

En conclusion, nous dirons que la gestion de la faune sauvage ne peut se faire à coup de mesures spectaculaires qui lui soient, tantôt favorables, tantôt défavorables. Quelles que soient les options choisies pour la future gestion de l'espèce cerf en Côte-d'Or, il serait bon de prendre en compte ce paramètre primordial : le cerf doit être géré dans l'intérêt de l'espèce et non dans le but de collectionner des trophées ou pour satisfaire des intérêts financiers.

Références

Les graphiques et cartes sont tous extraits des données statistiques de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or (FDC21, service technique)

ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier). 2004. Le grand gibier, les espèces, la chasse, la gestion. Éd Gerfaut. 340 p.

GROSSIN J.P. & REILLE A. 1992. Anthologie du cerf. Éd Hatier. 205 p.



Une biche qui regagne le calme de la forêt après une nuit de brame très agitée.
Côte-d'Or - Forêt domaniale d'Is Sur Tille - Septembre 2010.



Un jeune cerf nommé daguette qui vient d'être repoussé par un congénère afin qu'il n'approche pas les biches durant la période de brame.
Côte-d'Or - Forêt domaniale d'Is Sur Tille - Septembre 2010.